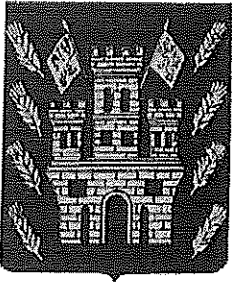


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

411



COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°82/2018
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PLACE DU TRAM RUE
JOSEPH DETHIER À DALHEM
DU VENDREDI 22.06.2018 A 16H00 AU MERCREDI 27.06.2018

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 20 juin 2018.

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

24.07.2018

A: d'AV
d'Essolles
d'Gueffe trib.
d'trib. rése. Insk.

La Secrétaire,
J. LEBEAU

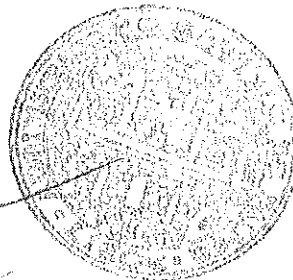
PAR LE COLLEGE,

Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J. LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ





COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

21.06.2018

A : *à PV*
à Dethier
à Police Dalhem
à Guffe trib
à Trib. J. Instr.
à J. JANSSEN
à J. LABONN
à D. SCHEENBROODT
à Services secours
à TEC
à Concessionnaires

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°82/2018
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PLACE DU TRAM RUE JOSEPH
DETHIER À DALHEM
DU VENDREDI 22.06.2018 A 16H00 AU MERCREDI 27.06.2018

Le Bourgmestre,

Vu l'organisation de la fête du tunnel Place du Tram rue Joseph Dethier à DALHEM du vendredi 22.06.2018 au mercredi 27.06.2018 (démontage du chapiteau), et l'utilisation de la place du Tram par les bus de la TEC et les véhicules venant des rues F. Henrotaux, G. Thys, L. Pirard et J. Dethier pour effectuer un demi-tour ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119 et 130bis de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Art.1. Du vendredi 22.06.2018 à 16H au mercredi 27.06.2018, la place du Tram rue J. Dethier à DALHEM sera interdite à la circulation.

Art. 2. Les bus et les véhicules venant des rues F. Henrotaux, G. Thys, L. Pirard et J. Dethier et souhaitant se diriger vers le centre de DALHEM auront la possibilité d'effectuer un demi-tour via le Val de la Berwinne – rue du Nelhain – Chaussée du Comté de Dalhem – Val de la Berwinne.

Art. 3. La Résidence Jacques Lambert sera accessible aux bus.

Art. 4. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art. 5. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (A51, E3, C43, plaques additionnelles) seront mis en place par le Service des Travaux.

Art. 6. Copie du présent arrêté sera adressée aux tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de Zone de la Police Basse-Meuse, aux Services de secours, au TEC et au Service des Travaux.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

